



Appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation commerciale d'un parking sécurisé au port de Calais

CHARGES D'OPERATION :

Laurent Devulder Directeur Général Adjoint Tel : +333.21.46.29.05 laurent.devulder@portboulognecalais.fr	Anthony Pétilon Responsable stratégie et développement Tel : +333.21.46.29.88 anthony.petillon@portboulognecalais.fr
--	--

Société d'Exploitation des Ports du Détroit
285 Avenue du Mérite Maritime
62105 CALAIS CEDEX

www.portboulognecalais.fr

Société d'Exploitation
des Ports du Détroit

Présentation de la SEPD

La Société d'Exploitation des Ports du Détroit s'est vu confier la gestion et l'exploitation du port unique « Port Boulogne Calais », depuis le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Délégation de Service Public accordée par la Région Hauts de France, propriétaire de ces ports.

Cet ensemble portuaire est leader français et européen dans les domaines de la pêche et de l'halieutique et du transport maritime transmanche.

Le port de Boulogne sur Mer est le 1er port de pêche français en termes de tonnage (30 000 tonnes/an). Il concentre en un seul lieu toutes les activités de la filière halieutique : capture, transformation, commercialisation, distribution...

Calais est le 1er port français de voyageurs et le 2ème port européen Ro-Ro (roll on-roll off).

Il traite à lui seul 1/3 du fret roulant maritime entre l'Europe continentale et le Royaume-Uni.

Chaque année ce sont environ 10 millions de passagers, 44 millions de tonnes de marchandises et 2 millions de poids lourds qui empruntent les installations portuaires sur la ligne de ferries Calais / Douvres.

Le Port Boulogne Calais est également un port multimodal et le seul, à l'heure actuelle, en Europe du nord à disposer d'un terminal d'autoroutes ferroviaires proposant un service Ro-Ro-rail intégré.

Les activités traditionnelles des terminaux de commerce et la croisière viennent compléter ces activités.

Contexte

Fortement lié à l'économie britannique, le port de Calais s'est retrouvé, à son corps défendant et à l'instar de son territoire frontalier, la Côte d'Opale, au centre des attentions des organisations criminelles pratiquant la traite d'êtres humains à destination du Royaume-Uni.

Le point culminant de cette crise migratoire a été dépassé en 2016. Les mesures de sécurisation et de contrôle prises par l'Etat et la SEPD ont permis de soulager les installations portuaires des tentatives récurrentes de passage clandestin de la frontière Franco-britannique.

Cependant, si la pression migratoire s'est réduite au port, elle demeure sensible à l'extérieur où les structures d'accueil des poids-lourds et chauffeurs sont régulièrement ciblées par les organisations des passeurs. Cette situation impacte le port en nuisant à son image et pénalise ses clients qui cherchent à protéger leurs personnels, véhicules et marchandises.

La SEPD souhaite apporter une solution à ses clients en leur permettant de venir se mettre à l'abri dans ses infrastructures sous régime de Zone d'Accès Restreint avant d'embarquer à destination du Royaume-Uni. Les transports venant du Royaume-Uni ne sont pour l'instant pas concernés par ce projet.

La SEPD dispose d'une zone de parking, ainsi que des sanitaires permettant l'accueil des chauffeurs et de leurs accompagnants.

Ces parkings seront situés au-delà des zones de contrôle d'accès (check-in, contrôles frontaliers), ce qui implique que les chauffeurs auront déjà réalisé leurs formalités d'embarquement et de passage frontalier avant d'aller se garer. Ils pourront profiter d'un espace dédié pour effectuer leur temps de pause en attendant de se diriger vers l'embarquement

Expression du besoin

La SEPD recherche un prestataire en mesure de fournir un système de réservation de place(s) de parking sécurisé au sein de l'emprise portuaire, couplé à une solution de paiement dématérialisée.

Le système fourni sera exploité et maintenu par le prestataire. Il permettra l'enregistrement d'un stationnement, sa facturation, ainsi que le paiement de la prestation.

La solution du prestataire lui permettra d'assurer l'accès du véhicule client et de ses passagers aux installations dédiées ainsi que sa sortie vers le navire (identification, activation du portail). La solution permettra aux clients de respecter les règlements locaux de sûreté en assurant la traçabilité des entrées et sorties par les véhicules et les personnes, ainsi que l'herméticité de ces installations aux personnes sans droits ni titres. La solution garantira un libre accès aux personnes et véhicules exploitants ou usagers portuaires ayant à y servir.

La solution permettra à la SEPD de disposer des informations relatives à la fréquentation du parking sécurisé dans le cadre de la RGPD (identification des entreprises et passagers, des immatriculations, des emplacements et temps de stationnement, revenus associés).

**Société d'Exploitation
des Ports du Détroit**

A ce stade, la SEPD souhaite confier la gestion commerciale du parking sécurisé, sans pour cela déléguer la gestion de son emprise dans le cadre d'une AOT.

Le candidat sera en mesure de présenter le fonctionnement de son applicatif et son modèle économique, de présenter son expérience en matière de parkings sécurisés ainsi que les tarifs de sa prestation.